



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La Police Nyon Région instaure des mesures pour lutter contre le harcèlement de rue

**Dès le 15 juin prochain, la Police Nyon Région (PNR) met en place des mesures afin de combattre le harcèlement de rue. Une plateforme de signalement en ligne ainsi qu'un réseau de lieux sûrs, appelé dispositif « Angela », seront introduits pour renforcer la sécurité publique et lutter activement contre le fléau qu'est le harcèlement de rue.**

La sécurité dans l'espace public est une préoccupation croissante, notamment pour les femmes, les membres de la communauté LGBTQ+, et d'autres personnes vulnérables, souvent confrontées à des comportements inappropriés et menaçants. Bien que les statistiques précises manquent en Suisse, il est impératif de réagir rapidement. Suivant l'exemple de villes romandes comme Lausanne, Yverdon et Vevey, la PNR prend des mesures concrètes pour répondre à cette problématique sur son territoire.

Dès le 15 juin prochain, deux initiatives majeures sont introduites pour aborder le problème du harcèlement de rue.

La première consiste en la création d'une page internet dédiée sur le site de la PNR, accompagnée d'un formulaire de signalement. Ce formulaire permettra, tant aux victimes qu'aux témoins de harcèlement de rue, de rapporter les incidents, soit de manière anonyme, soit en choisissant d'être recontactés par l'Unité prévention de la PNR. Cette plateforme vise à instaurer un canal de communication direct entre les citoyens et les autorités compétentes, facilitant ainsi la collecte d'informations cruciales pour identifier les zones à risque et mettre en œuvre des mesures préventives efficaces. La participation active de la population à travers ce formulaire est essentielle pour calibrer une réponse adéquate au harcèlement de rue. En comprenant et quantifiant ce phénomène, la PNR pourra adapter au mieux ses interventions, que ce soit en termes de mesures policières ou d'aménagement du territoire.

En parallèle, une seconde mesure est déployée : la mise en place du réseau appelé « Angela », un dispositif de lieux sûrs où les personnes menacées peuvent trouver refuge et assistance en demandant « Angela ». Environ 60 établissements publics à Nyon, Crans et Prangins s'inscrivent déjà dans ce dispositif. Ces établissements partenaires, identifiables par un sticker « Ici, demandez Angela » affiché sur leurs devantures, s'engagent à respecter une charte garantissant la sensibilisation et l'implication de tout leur personnel. Un deuxième sticker, placé dans des endroits stratégiques comme les toilettes, rappellera les actions possibles en cas de harcèlement et contiendra un code QR redirigeant vers le formulaire de signalement. Ces mesures visent à renforcer le sentiment de sécurité dans les espaces publics et à offrir des points de refuge immédiats aux personnes en situation de harcèlement de rue, permettant, le cas échéant, l'arrivée des secours dans un environnement sécurisé.

À noter qu'il est très important de rappeler que, en cas d'urgence, ces mesures ne remplacent pas l'appel au 117. En situation de danger, contacter la police reste la priorité.

Plus d'informations sur : [www.police-nyon-region.ch](http://www.police-nyon-region.ch)

Nyon, le 14 juin 2024